

# Perspectives du marché du travail et de l'emploi 2024-2028

*Foresterie et exploitation forestière et  
Activités de soutien à la foresterie*



L'industrie de l'aménagement forestier se décline essentiellement en travaux commerciaux et non commerciaux.

Les travaux commerciaux, c'est-à-dire ceux reliés à la récolte de bois, sont principalement influencés par la demande en produits du bois. Puisque les exportations vers les États-Unis représentent une part importante des exportations totales des produits du bois au Québec, notre marché suit généralement les mêmes tendances que celui-ci. Après une flambée des prix du bois d'œuvre importante durant la pandémie, celui-ci est ensuite redescendu rapidement et est actuellement plus bas qu'avant la pandémie. La demande pour notre bois d'œuvre étant intimement liée au nombre de mise en chantier de constructions neuves et à la rénovation résidentielle, le contexte inflationniste des dernières années et les taux hypothécaires élevés ont entraînés une diminution des mises en chantiers et par conséquent de la demande. De plus, l'Europe, qui, en raison du conflit en Ukraine et d'une épidémie majeure de dendroctone, doit écouler rapidement son bois sur de nouveaux marchés. Elle exporte donc maintenant son bois vers les États-Unis, ce qui provoque un surplus d'offre sur le marché américain et une diminution majeure des prix du bois d'œuvre. À court terme, la morosité actuelle sur les marchés rend la situation difficile pour nos entreprises avec des prix bas et une demande ralentie.

De son côté, le marché des travaux sylvicoles non commerciaux (TSNC), qui vise la remise en production et l'éducation de jeunes peuplements, est principalement influencé par les budgets annuels alloués à ces travaux par l'État. Ceux-ci dépendent des intentions gouvernementales en regard à l'intensification de l'aménagement forestier. Dans un contexte de changements climatiques et de transition verte de l'économie du Québec, le MRNF a lancé en 2020 la Stratégie nationale de production de bois, qui privilégie une approche axée sur l'augmentation de la productivité des forêts aménagées et l'amélioration des caractéristiques des bois pour favoriser la récolte d'un plus grand volume répondant aux besoins de l'industrie et des marchés. De plus, le Québec doit contribuer à l'atteinte de l'engagement fédéral de planter 2 milliards d'arbres additionnels d'ici 2031. Le volet gouvernemental du programme permettra notamment de reboiser des superficies affectées par des perturbations naturelles et qui n'auraient pas pu être reboisées sans financement additionnel. Il vise aussi à mettre en terre des arbres sur des sites improductifs situés en forêts privées. Finalement, il permettra de pérenniser la production de plants au Québec, le financement associé au programme devant permettre d'augmenter la production annuelle des pépinières publiques et privées du Québec de l'ordre de 5 à 10 %.

# Perspectives du marché du travail et de l'emploi 2024-2028

*Foresterie et exploitation forestière et  
Activités de soutien à la foresterie*



Toutefois, les actions concrètes résultants de la Stratégie nationale tardent à être mise en place et un litige a cours actuellement entre le gouvernement provincial et fédéral quant à la possibilité de récolter les arbres plantés dans le cadre du programme fédéral de plantation d'arbres.

Le contexte historique des feux de forêt de l'été 2023 est venu changer considérablement la donne pour l'industrie. Avec 4,5 millions d'hectares de forêt brûlée, c'est plus que l'équivalent des 20 dernières années de forêt qui ont brûlé en quelques mois. La possibilité forestière, qui représente le volume maximum de récolte annuelle de bois permis pour assurer la capacité de renouvellement de la forêt pour les générations futures, a donc été réduite globalement de 2% par année par le Forestier en chef en novembre 2023. Pour l'instant, les régions forestières principalement touchées par les recommandations de baisses sont le Nord-du-Québec (-12,7%), l'Abitibi-Témiscamingue (-2,1%) et la Mauricie (-0,2%). Un investissement supplémentaire de 200 millions de dollars a été annoncé pour reboiser l'équivalent de 25 000 hectares de forêt, ce qui est nettement insuffisant pour pallier au déficit de régénération qui a été évalué à 350 000 hectares de forêt par le Forestier en chef. D'autant plus que la possibilité forestière pourrait également être revue à la baisse avec la mise en place de la stratégie de protection du caribou forestier, qui est attendue depuis 2019, la création d'aires protégées, avec la mise en œuvre du Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec qui vise la conservation de 30% du territoire québécois d'ici 2030, auxquelles s'ajoutent les litiges relatifs à l'exploitation forestière sur les territoires ancestraux des Premières Nations. Les entreprises du secteur naviguent actuellement dans un contexte d'incertitude quant à l'approvisionnement en bois des usines, qui aura certainement des impacts importants sur la main-d'œuvre. C'est dans ce contexte que la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a annoncé la tenue d'une série de consultations sur l'avenir de la forêt à l'hiver 2024. Les Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt se déroulent présentement dans les différentes régions forestières du Québec. Cet exercice permettra d'identifier des solutions d'adaptation, notamment aux changements climatiques, pour assurer la pérennité du secteur forestier. Les acteurs de l'industrie forestière et les différents utilisateurs de la forêt espèrent que ces consultations résulteront en des modifications importantes au régime forestier actuel, en vigueur depuis 2013, qui ne semble pas répondre aux besoins de stabilité, de flexibilité et de prévisibilité demandés par ceux-ci et qui, de plus, a échoué à mettre un terme au conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis, ce qui constituait la raison première de sa mise en œuvre.

Si le gouvernement mise sur des investissements importants en sylviculture pour assurer l'avenir de nos forêts et l'intensification de la production de bois pour la pérennité de l'industrie forestière, la situation laisse entrevoir des opportunités intéressantes pour les entreprises effectuant de la production de plants forestiers, de la préparation de terrain, du reboisement et des TSNC. De plus, les entreprises effectuant des travaux sylvicoles sont de plus en plus en demande auprès de d'autres industries, telle que celle de l'énergie verte (Hydro-Québec, le développement des éoliennes, etc.), l'industrie ferroviaire (CN), le ministère des Transports et Mobilité durable (MTQ) et les municipalités pour la maintenance de la végétation sur leurs réseaux et territoires, ce qui créé, pour nos entreprises, de nouvelles opportunités d'affaires et une demande accrue pour leur main-d'œuvre. Également, bien que la demande à court terme pour le bois d'œuvre reste fragile, la demande à moyen et long terme demeure toutefois robuste et stable étant donné le contexte de pénurie de logement en Amérique du Nord avec un inventaire de maison à vendre qui reste bas. La reprise de la construction neuve et de la rénovation résidentielle et donc, de la demande pour le bois d'œuvre, est attendue dès que les taux d'intérêt hypothécaires commenceront à diminuer. De plus, dans un contexte de changements climatiques, le bois est amené à jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de l'atmosphère (énergie verte, séquestration du carbone, etc.). Donc, malgré le contexte actuel d'incertitude dans lequel baignent les entreprises du secteur en raison des difficultés d'approvisionnement pour les usines à prévoir avec la baisse de possibilité forestière, les perspectives du marché du bois d'œuvre sont optimistes et laissent présager une demande à long terme forte pour le bois. C'est principalement le manque de main-d'œuvre qui représentera le principal obstacle à l'expansion des investissements des entreprises du secteur. La pandémie n'a qu'accentué le besoin déjà présent de main-d'œuvre qualifiée et les entreprises peinent à pourvoir les postes existants au sein de leur organisation.

**Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, on peut anticiper une situation d'équilibre de l'emploi en aménagement forestier de 2024 à 2028, voire même, en légère hausse.**